



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260408-2186861-AR

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le : 09/04/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_261

Objet : Autorisation de travaux relative à la division d'une cellule et de l'aménagement d'une boutique de vente de literie sis Centre commercial La Maison Villacoublay - rue André Citroën à Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,

VU l'arrêté n° 2026-227 en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, 10ème adjoint au Maire chargé de la Sécurité et de la Prévention,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 053 du 19 décembre 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 053,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 053,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, lors de son procès-verbal n° Vélizy-AT-25VV 053, en date du 27 janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, lors de son procès-verbal n° 76047, en date du 26 février 2026,

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de travaux relative à la division d'une cellule et de l'aménagement d'une boutique de vente de literie sous ***l'enseigne 1-2-3 Sommeil*** sis Centre commercial La Maison Villacoublay - Route André Citroën à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDEE** en application des articles L 111-8 et R 111-19-13 à R 111-19-15 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.),

L'exploitant ***devra respecter les prescriptions des*** procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

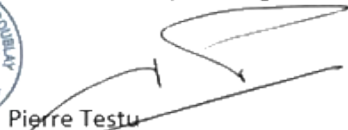
Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 08 avril 2026



Pour le Maire, par délégation,


Pierre Testu
10^{ème} Adjoint au Maire chargé de la Sécurité
et de la prévention